



Paris, le 8 septembre 2022

Communiqué de presse

Dark stores et dark kitchens : l'arnaque derrière la reculade

Dans un article du journal Les Échos du 7 septembre 2022, nous apprenons que les dark stores et les dark kitchens seront considérés comme des entrepôts, permettant ainsi aux communes et aux intercommunalités de les interdire plus facilement dans le cadre des plans locaux d'urbanisme.

Certes, le gouvernement semble revoir sa copie après le premier projet d'arrêté de cet été qui visait à légaliser les darkstores. Aussi alléchante que puisse paraître cette proposition, elle ne permet pas de régler efficacement les problèmes que posent les dark stores et les dark kitchens en termes d'attractivité et de nuisances.

Les révisions des PLU et PLUi prennent du temps : pour certaines collectivités, la possibilité d'interdire ou de modifier l'implantation d'entrepôts surviendra dans plusieurs années. À court et moyen terme, les dark stores et les dark kitchens profiteront de cette faille pour se développer massivement. Sur le long terme, confier aux seules communes le soin de décider si ce modèle doit se développer ou non revient à encourager le dumping entre collectivités locales sur fond de chantage à l'emploi. En outre, les communes - et mêmes les plus grandes - n'ont pas assez de moyens pour faire respecter leur réglementation d'urbanisme.

Cette mesure ne permettra pas d'endiguer l'expansion anarchique du e-commerce dans le domaine alimentaire, alors que ce modèle a détruit 85 000 emplois nets ces dix dernières années, et qu'il bénéficie d'avantages fiscaux au détriment de l'État et des collectivités.

Il est indispensable de soutenir les commerces de proximité et de souligner leur rôle clé dans la création d'emploi et pour la vitalité des quartiers populaires, des centre-bourgs et des villes. Il faut rapidement légiférer afin d'interdire les dark stores et dark kitchens dans les zones de centre-ville et les quartiers populaires, et donner aux communes la capacité d'intervenir rapidement sur tout ou partie de leur territoire.

À l'écoute des élus locaux, nous ferons des propositions législatives en ce sens dès cet automne.

Pour le groupe LFI - NUPES

Gabriel Amard, Alma Dufour, Loïc Prud'homme, Danielle Simonnet
Député·es